

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1895.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1895.

*(Voir les nos 3, IX et 45, session de 1894-1895, de la Chambre
des Représentants; 48, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président; le Comte
VAN DER BURCH, le Baron JOLLY, MEYERS, le Comte DELLA FAILLE
DE LEVERGHEM, Louis ROBERT et NOTHOMB, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la défense nationale soulève des questions d'une importance vitale pour le pays. La réorganisation de nos forces défensives s'impose. Bien des systèmes se produisent :

Maintien ou suppression du remplacement, service personnel avec conservation du tirage au sort, service général et obligatoire, nation armée, volontariat comme base principale de la composition de l'armée, diminution et facilités du temps de service, voire même l'armée condamnée, comme inutile et ramenée à un chiffre qu'elle ne soit plus qu'un instrument de simple police, etc, etc. A ces questions s'en joignent d'autres d'importance secondaire, mais considérable encore.

Ce grave problème n'est pas la préoccupation de la Belgique exclusivement ; elle est celle du monde entier ; partout on modifie, on organise, on refond les éléments constitutifs des armées, et quelque légitimes regrets qu'on puisse en avoir, ce n'est pas dans la voie des réductions des charges militaires. Il ne serait pas prudent de notre part de méconnaître cette situation et de nous en désintéresser.

Le Gouvernement en a le patriotique souci; il nous annonce son intention de soumettre à la Législature un projet complet de réorganisation, dont le principe semble être une répartition plus équitable, plus égale des obligations militaires.

Cela étant, le moment ne semble pas venu d'entamer l'examen approfondi de ces questions à propos du Budget actuel. Tel a été le sentiment qui, d'accord unanime, a prévalu dans l'autre Chambre, et

que le rapport de l'honorable Comte Visart de Bocarmé avait déjà indiqué.

Tel aussi a été le sentiment de votre Commission.

Elle s'est dès lors bornée à examiner le projet de Budget tel qu'il a été transmis au Sénat, chacun réservant ses opinions.

Le Budget pour l'exercice 1895 est basé sur le même effectif en hommes et en chevaux que le précédent, qui s'élevait à fr. 47,117,452-50. Le Budget actuel porte ce chiffre à fr. 47,211,718-50, soit en plus la somme de 94,256 francs.

Cette augmentation, justifiée par le Ministre de la Guerre, provient en majeure partie de crédits qu'ont exigés les services de l'artillerie et du génie dans les forts de la Meuse.

Votre Commission a délibéré sur les différents articles du projet ; elle n'y trouve rien à contredire et, remettant au moment opportun les observations que plusieurs de ses membres ont à présenter sur les questions de principe signalée plus haut, elle vous en propose l'adoption par 4 voix contre 3.

Le Rapporteur,
ALP. NOTHOMB.

Le Président,
DE CONINCK DE MERCKEM.